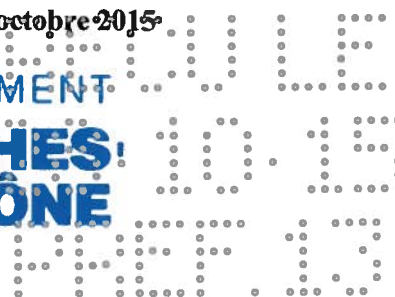


Conditions Définitives en date du 28 octobre 2015



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU-RHÔNE**



**DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE**

Programme d'émission de titres de créance

*(Euro Medium Term Note Programme)*

500.000.000 d'euros

**Emprunt obligataire d'un montant de 18.000.000 d'euros  
portant intérêt à taux fixe de 2,056% l'an et venant à échéance le 30 octobre 2040**

**SOUCHE No: 2015-3**

**TRANCHE No: 1**

Prix d'Emission: 100%

**Crédit Agricole Corporate and Investment Bank**

## PARTIE 1

### CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les Titres) et contient les modalités définitives des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 5 octobre 2015 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) sous le n°13-515, en date du 5 octobre 2015) relatif au programme d'émission de titres de créance de l'Emetteur de 500.000.000 d'euros, qui constitue un prospectus de base (le **Prospectus de Base**) pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée (la **Directive Prospectus**) et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Prospectus constitué des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont disponibles sur les sites internet (a) de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (b) de l'Emetteur (<https://www.cg13.fr/le-13/linstitution/le-budget/lemprunt-obligataire/>), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

1. **Emetteur :** Département des Bouches-du-Rhône
2. (a) Souche : 2015-3  
(b) Tranche : 1  
(c) Date à laquelle les Titres seront assimilables et formeront une Souche unique : Sans Objet
3. **Devise Prévue :** Euro (€)
4. **Montant Nominal Total :**  
(a) Souche : 18.000.000 €  
(b) Tranche : 18.000.000 €
5. **Prix d'émission :** 100% du Montant Nominal Total
6. **Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s):** 100.000 €
7. (a) Date d'Emission : 30 octobre 2015  
(b) Date de Début de Période d'Intérêts : Date d'Emission
8. **Date d'Echéance :** 30 octobre 2040

9. **Base d'Intérêt :** Taux Fixe de 2,056%  
(autres détails indiqués ci-dessous)
10. **Base de remboursement/Paiement :** Sous réserve de tout achat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100% de leur montant nominal.
11. **Changement de Base d'Intérêt :** Sans Objet
12. **Options de Remboursement au gré de l'Emetteur/des Titulaires :** Sans Objet
13. (a) Rang de créance des Titres : Senior
- (b) Date d'autorisation de l'émission des Titres : Délibération n°16 du 29 avril 2015 du Conseil Départemental portant sur la gestion de la dette et de la trésorerie
14. **Méthode de distribution :** Non-syndiquée

#### STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :** Applicable
- (a) Taux d'Intérêt : 2,056% par an payable annuellement à échéance
- (b) Date(s) de Paiement du Coupon: Annuellement, le 30 octobre de chaque année à compter du 30 octobre 2016 et jusqu'à la Date d'Echéance, ajustées, pour le paiement uniquement, conformément à la Convention de Jour Ouvré Suivante
- (c) Montant de Coupon Fixe : 2.056 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
- (d) Montant de Coupon Brisé : Sans Objet
- (e) Méthode de Décompte des Jours (Modalité 4.1) : Exact/Exact-ICMA, non ajusté
- (f) Date(s) de Détermination (Modalité 4.1) : Le 30 octobre de chaque année
16. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :** Sans Objet
17. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans Objet

## DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. **Option de Remboursement au gré de l'Émetteur :** Sans Objet
19. **Option de Remboursement au gré des Titulaires :** Sans Objet
20. **Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :** 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
21. **Montant de Versement Echelonné :** Sans Objet
22. **Montant de Remboursement Anticipé :**
- (a) **Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 5.6), pour illégalité (Modalité 5.9) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Modalité 8) :** Conformément aux Modalités
  - (b) **Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Modalité 5.6) :** Oui
  - (c) **Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Modalité 6.2(b))) :** Sans Objet

## STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (a) **Forme des Titres Dématérialisés :** Dématérialisés au porteur
  - (b) **Établissement Mandataire :** Sans Objet
  - (c) **Certificat Global Temporaire :** Sans Objet
24. **Place(s) Financière(s) (Modalité 6.6) :** TARGET 2

25. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques :**

Sans Objet.

26. **Masse (Modalité Erreur ! Source du renvoi introuvable.) :**

Le nom et les coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :

Brice de Buttet  
22 place de la Croix Rousse  
69004 Lyon

Le nom et les coordonnées du Représentant suppléant de la Masse sont :

Fabien Wagner  
50 rue Falguière  
75015 Paris

Le Représentant de la Masse ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions.

## **OBJET DES CONDITIONS DÉFINITIVES**

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) de 500.000.000 d'euros du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

## **RESPONSABILITÉ**

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

BOURDON  
Stéphane

Par : Stéphane BOURDON, Directeur des Finances  
Dûment autorisé

BOURDON  
Stéphane

Pour la Présidente du Conseil Départemental  
et par délégation  
Le Directeur des Finances



**Stéphane BOURDON**

## PARTIE 2

### AUTRES INFORMATIONS

#### 1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

- (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter de la Date d'Emission a été faite par l'Emetteur (ou pour son compte).
- (b) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 10.300 € (y compris les frais AMF)

#### 2. NOTATIONS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation AA par Fitch Ratings (**Fitch**).

Fitch est établie dans l'Union Européenne et est enregistré conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Fitch figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet ([www.esma.europa.eu/page/List-registered-and-certified-CRAs](http://www.esma.europa.eu/page/List-registered-and-certified-CRAs)) conformément au Règlement ANC.

Les Titres à émettre n'ont fait l'objet d'aucune notation.

#### 3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif.

#### 4. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT - RENDEMENT

Rendement : 2,056% l'an  
Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

## 5. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement :	Sans Objet
Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur :	Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique :	Réglementation S <i>Compliance Category 1</i>

## 6. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

(a) Code ISIN :	FR0013039955
(b) Code commun :	131310811
(c) Dépositaire(s) :	
(i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central :	Oui
(ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, Luxembourg :	Non
(d) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) :	Sans Objet
(e) Livraison :	Livraison contre paiement
(f) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres :	BNP Paribas Securities Services Les Grands Moulins de Pantin 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin France
(g) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres :	Sans Objet